



. Les produits et les services de Climatisation Du Golfe répondent aux exigences du **label QUALIBAT**, reconnu de tous les secteurs d'activités comme une assurance supplémentaire de bonne exécution des travaux.

• Conformément à l'article R.543-106 du code de l'Environnement, depuis le 04 juillet 2009, seules les entreprises titulaires d'une attestation de capacité sont habilitées à la manipulation des fluides frigorigènes. (ex. d'équipements comportant du fluide frigorigène : Systèmes d'air conditionné / climatisation tous types, Pompes à chaleur, Equipements chambres froides, Caves à vins, Machines à glaçons...). Régulièrement formés en usine sur les évolutions techniques du matériel que nous installons, nous réalisons nous même la totalité de notre SAV et sans aucune assistance de stations techniques extérieures, cette autonomie nous permet d'être réactif en assurant des interventions rapides et efficaces auprès de nos clients.

-

En résumé :

- Climatisation Du Golfe est habilitée à la manipulation des fluides frigorigènes suivant l'attestation de capacité n°09-00061 acquise le 26 juin 2009.
- Nous sommes titulaire d'une assurance décennale et multirisques professionnelles.
- Climatisation Du Golfe vous apporte un SAV rapide et efficace.

